



Convocation à la gendarmerie

Par **PASCHRI**, le **03/11/2010** à **09:33**

Bonjour,

Mons fils de 17 ans s'est battu au cours de l'été avec un garçon qui draguait sa copine... Ce garçon a porté plainte et mon fils est convoqué à la gendarmerie pour violences. Je suis inquiète et me pose beaucoup de questions.

Que risque-t-il ? Va-t-il être convoqué devant le tribunal ?

Une mention sera-t-elle inscrite sur son casier judiciaire ?

Dois-je prendre un avocat ?

Par avance, je vous remercie de vos réponses.

Cordialement.

Par **Claralea**, le **04/11/2010** à **20:40**

Bonsoir, attendez de voir ce qu'on va lui dire au commissariat, vous l'accompagnerez bien sur puisqu'il est mineur. L'autre personne a très certainement déposé une main courante ou une plainte. Vous n'en êtes pas encore à devoir prendre un avocat. Si c'est une main courante, on va lui remonter les bretelles, si c'est une plainte, il sera interrogé et ensuite la procédure ira jusqu'au procureur de la république qui décidera si oui ou non l'affaire doit être classée. Et si le tribunal poursuit votre fils, il sera temps de prendre un avocat

Par **Domil**, le **05/11/2010** à **02:04**

Vous devriez être surtout inquiète pour l'éducation d'un enfant qui trouve normal de se battre parce qu'on drague sa copine. Si les faits ne sont pas trop graves, cette fois-ci, qu'en sera-t-il la prochaine fois ?

Par **Visiteur12**, le **05/11/2010** à **09:57**

domil, vous pouvez certainement aider plutôt que de juger l'éducation de ce jeune homme impulsif vous êtes tout de même un membre d'élite qui a laissé 1869 messages sur ce site et j'espère pour vous qu'ils ne sont pas tous de la même nature